

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 432-04

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 432-04 modifiant le Règlement 432 visant à améliorer l'offre en matière de logements abordables

Adoption par le conseil : 10 février 2026

Délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry : 19 mars 2026

Ce règlement est entré en vigueur le 19 mars 2026, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 1^{er} avril 2026.

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe